

« Longtemps, certaines victimes d'abus ont été sacrifiées au nom de l'ordre social »

Pour le juriste Antoine Garapon, l'effroi suscité par des crimes comme l'inceste, le viol ou les abus sexuels commis dans l'Eglise dépasse la question de la transgression de la loi et de la punition. Une autre justice doit alors prendre relais, pour reconstruire les personnes et le lien social.

ENTRETIEN

WILLIAM BOURTON

La justice actuelle offre ce curieux paradoxe que les crimes les plus graves – l'inceste, le viol, les abus sexuels commis par des religieux ou la torture, par exemple – sont les moins réprimés», constate le magistrat et essayiste français Antoine Garapon dans son essai *Pour une autre justice* (PUF). Devant l'impuissance de la justice punitive à «réparer les êtres», l'auteur plaide pour une justice restaurative, qui cherche moins à clore le passé qu'à ouvrir l'avenir.

Longtemps, la société a eu du mal à admettre certains crimes, comme si les victimes étaient sacrifiées sur l'autel d'institutions supérieures, de piliers de la société : la famille (à propos de l'inceste ou du viol), l'armée (la torture), l'Eglise (les abus sexuels)... C'est effectivement ça l'idée. Dans l'affaire Dreyfus par exemple, malgré les preuves qu'on leur mettait sous le nez,

un certain nombre de Français de droite ne voulaient pas croire que l'homme était innocent, en raison de l'honneur de l'armée. Il y avait un conflit de loyauté : *My country, right or wrong...* De même, longtemps, quand des enfants disaient à leurs parents qu'ils avaient été touchés par des prêtres, les parents ne le croyaient pas ou n'osaient pas le dire. Durkheim a dit : « Est criminel, un comportement qui choque la conscience commune », mais on voit qu'en réalité, cela ne marche pas comme ça. Il faut donc chercher une explication ailleurs. Et l'explication, on la trouve dans cette dimension sacrificielle. C'est la thèse de René Girard ou de Dorothee Dussy, qui parle d'un « ordre social incestuel » : il faut des soupapes, il faut accepter que des personnes soient sacrifiées au nom de l'ordre social ou de l'ordre moral. Il y a aussi autre chose qui a attiré mon attention, ayant travaillé avec les victimes du Bataclan : les victimes sont sacrifiées, un peu comme si elles avaient « payé pour nous », et en même temps elles sont infantilisées. C'est un paradoxe terrible qu'éprouvent beaucoup d'entre elles. Elles disent : « On a l'impression qu'on n'appartient plus à la société : on ne parle que de nous et en même temps on est marginalisées. » L'enjeu de la justice restaurative est de sortir de cette situation, en disant : « On va pendre les

Les victimes sont sacrifiées, un peu comme si elles avaient « payé pour nous », et en même temps elles sont infantilisées

”

Antoine Garapon

Antoine Garapon est un magistrat français, né en 1952. Il a été juge des enfants et enquêteur international sur des atrocités de masse. Il est membre, en France, de la Commission indépendante sur les abus sexuels dans l'Eglise et dirige la commission de reconnaissance et de réparation pour les victimes de ces crimes. Dans sa bibliographie, épinglons *La justice et le mal* (Odile Jacob, 1997), *Imaginer la loi* (Michalon, 2007) et *Le gardien des promesses : le juge et la démocratie* (Odile Jacob, 2010).



© AFP.

victimes au sérieux et on va leur restituer la parole. »

La situation n'est-elle pas en train de changer ? D'un côté, on reconnaît de moins en moins le caractère « sacré » d'institutions comme l'armée, l'Eglise ou la famille, et de l'autre, avec un mouvement comme #MeToo, ou les commissions d'enquête sur les crimes de l'Eglise, les victimes de ces institutions prennent la parole, refusent ce rôle « sacrificiel »...

Vous avez tout à fait raison : c'est en train de se passer, et c'est très troublant car, quelque part, on ne vit pas sans être fier de ses institutions. Il faut donc à la fois faire ce travail de rendre justice aux victimes qui ont été sacrifiées et en même temps il faut reconstruire des institutions. C'est tout l'enjeu qui est posé par #MeToo, et qui est un enjeu formidable, enthousiasmant et un peu angoissant : c'est de savoir si on va pouvoir vivre dans une société post-sacrificielle...

A la différence des victimes ayant subi une offense ou qui ont été dépouillées d'un bien quelconque, les victimes dont nous parlons ici ressentent que c'est « leur être » qui est en jeu. Comment la justice restaurative peut-elle concrètement réparer cet « être » – et au-delà, la victime ?

D'abord, en posant un diagnostic juste. Et ce diagnostic, c'est de comprendre que l'expérience éthique des victimes est au-delà de la règle. Le viol est le seul crime dont les auteurs se sentent innocents et les victimes se sentent coupables ; tellement coupables qu'elles se punissent elles-mêmes. Hegel l'avait génialement compris il y a deux siècles en disant que la causalité du destin, c'est

une loi qu'on s'impose à soi-même. Et je l'ai souvent vérifié : les victimes se méprisent elles-mêmes et s'appliquent à rater leur vie. Il faut comprendre cette expérience éthique, et dans ce but, j'ai mobilisé un certain nombre d'auteurs comme Ricoeur, Lévinas ou Simmel, qui réfléchissaient sur ce mal qui ne rentre pas dans les règles, ce mal « déjuridicisé ». Il faut permettre à la victime de faire une « expérience de justice », par une réappropriation de la parole, par l'expérience de la rencontre restaurative dans sa vie, quand elle retrouve le goût de vivre et de repartir. Ensuite, puisque c'est une relation qui a été violée, c'est à l'intérieur de cette relation qu'on va trouver un possible effet restauratif. J'ai vu une victime cette semaine : son agresseur (un religieux) a été condamné il y a quelques années à quinze ans de réclusion criminelle, et elle éprouvait le besoin de

voir la congrégation à laquelle il appartenait pour cette explication... La victime vit, selon l'expression de Hannah Arendt, l'expérience d'un exil du monde. La justice restaurative, qui met la victime en son centre, et non plus l'accusé, n'a plus pour objectif une punition, mais sa réintégration dans le monde.

Au fond, la justice punitive cherche à clore le passé tandis que la justice restaurative cherche à ouvrir l'avenir... C'est exactement cela. La justice punitive, son souci, sa hantise, c'est de clore le passé, de mettre un point final à une affaire. La justice restaurative veut permettre à la victime de recommencer, de se relancer dans la vie, lui permettre de retrouver l'énergie vitale.

Notre époque semble plus encline à la condamnation, voire au lynchage, via les réseaux sociaux...

Je crois qu'après la mort de dieu, après la fin de la philosophie de l'histoire, notre époque voit se multiplier les procureurs en même temps que disparaissent les instances de justification – « être justifié », c'est être déclaré innocent. Je pense là à deux références. La première est de saint Augustin, qui a dit que l'homme est à la fois pécheur et juste (*simul peccator et justus*) ; l'autre de Camus, qui a dit que « le problème est que l'homme est coupable et qu'il est innocent ». Et dans le fond, aujourd'hui, on se rend compte que nous sommes dans un siècle de l'accusation réciproque, de l'accusation permanente. On va finir par étouffer sous des accusations multiples. L'Eglise, entendue dans la fonction sociologique d'une instance « de justification », permettait le pardon et de retrouver une innocence et une place dont nous avons besoin. C'est cette fonction qui est aujourd'hui dévolue à la justice restaurative. Une fois encore, Hannah Arendt l'avait compris : on ne peut pas vivre si toutes les actions peuvent être accusées dans leurs conséquences, cela générera encore plus de violence.



Pour une autre justice. La voie restaurative
ANTOINE GARAPON
PUF
275 pages
18 euros

MAROC

Vague de froid dans le Moyen Atlas



Des marcheurs profitent de la neige tombée au bord du lac Sidi Ali dans la région de Temhdit au Maroc, au cœur de la chaîne de montagnes du Moyen Atlas. © AFP.